

Annexe 6 : Formulaire simplifié des incidences du projet
sur le réseau Natura 2000.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement. Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un **DOCOB** et d'un **animateur Natura 2000**, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Mairie de Saint-Cyr-Sur-Mer.**

Personne en charge du suivi du Dossier : **Phillipe Barthélémy, maire de Saint-Cyr-Sur-Mer**

Commune et département) : **Saint-Cyr-Sur-Mer (83)**

Adresse : **Mairie de Saint-Cyr-Sur-Mer, hôtel de ville, Place Estienne d'Orves**

Téléphone : **0494262622** Fax : **0494321091**

Email : **mairie@saintcyrsumer.fr**

Nom du projet : **Dragage d'entretien de la passe d'entrée et de l'avant-port du Vieux Port des Lecques et opérations de rechargement des plages.**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet de dragage est prévu dans la passe d'entrée et l'avant-port du Vieux Port des Lecques. Le volume à draguer est concerné par la rubrique 4.1.3.0 "dragage et/ou rejet afférent en milieu marin" de la nomenclature Loi sur l'Eau. Le projet est donc pas soumis à une procédure administrative de Déclaration au titre des Article L214.1 à 6 du Code de l'Environnement.

Le projet prévoit une opération de rechargement des plages en érosion de la ville avec les matériaux dragués dans l'entrée du port. Les opérations de rechargement sont soumises à un examen au cas par cas selon l'Article R122-2 du Code de l'environnement qui définit les travaux concernés ou non par une évaluation environnementale.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Travaux de dragage d'entretien de la passe d'entrée et de l'avant-port du Vieux Port des Lecques localisé sur la ville de Saint-Cyr-Sur-Mer. Les sédiments dragués seront utilisés comme matériaux de rechargement pour les plages de la commune soumises à un phénomène d'érosion.

Technique de dragage et de gestion des sédiments

Le dragage sera réalisé hydrauliquement avec une pompe de dragage embarquée sur un ponton flottant adapté à la taille de la passe et au volume à retirer (3 500 m³ la première année du plan de gestion des dragages et 1 500 m³/an ensuite selon les besoins). Le principe de l'enlèvement hydraulique est basé sur une dilution des sédiments avec de l'eau, qui permet au mélange créé d'être pompé et refoulé via une conduite. Les volumes refoulés sont donc plus importants que ceux en place (1 volume de sédiment en moyenne pour 10 volumes d'eau).

Les matériaux dragués sont sableux et ne présentent aucune trace de contamination (aucun dépassement des seuils réglementaires N1 et N2 de l'Arrêté du 9 août 2006, diagnostic sédimentaire réalisé en avril 2018). Ils seront décantés dans un bassin d'égouttage implanté sur la plage Les Lecques au Nord du port.

Cf. Description des travaux disponible en Annexe 2

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la ville : Saint-Cyr-Sur mer

N° Département : 13

Lieu-dit : Vieux Port des Lecques

Dans un site Natura 2000

n° de site : "ZSC Baie de la Ciotat (FR9301998)"

Hors site Natura 2000

à 1,5 km du site : « ZSC La Pointe Fauconnière (FR9301609)"

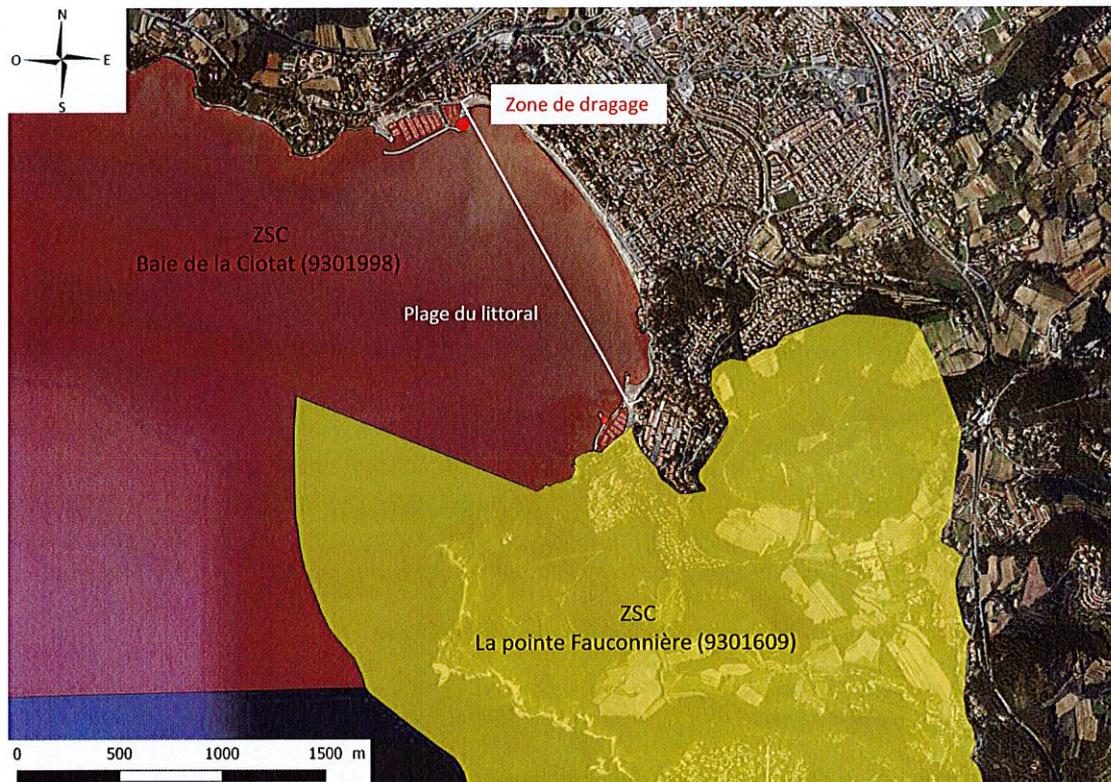


Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000 dans la zone d'étude 1/25 000^e (DREAL PACA)

Description des sites Natura 2000

La ZSC « Baie de La Ciotat » (n°FR9301998) (superficie 1 755 ha, pourcentage de superficie marine 100 %) : La baie de La Ciotat et des Lecques constitue l'un des rares sites régionaux en mode relativement abrité de l'habitat " 1120 herbiers de Posidonies ". Ces herbiers se développent jusqu'à l'isobathe -35 m environ. Les fonds rocheux présentent également une grande diversité : importants éboulis, surplombs, concrétionnements coralligènes, champs de gorgones. Les basses températures (autour de 13°C toute l'année) et les phénomènes d'upwelling (remontée des eaux profondes sous l'effet du mistral) favorisent la présence d'espèces originales des plus grandes profondeurs. Le passage d'une faune pélagique riche (thons, liches) est à signaler.

La ZSC « La pointe Fauconnière (n°FR9301609) » (superficie marine 766 ha, pourcentage de superficie marine 30 %) : Ce massif forestier littoral comporte d'intéressantes formations halophiles et semi-halophiles et des groupements psammophiles sur une dune fossile située à l'intérieur des terres. Le site accueille une belle station de violette sous-arbustive, en limite de son aire de répartition. La partie marine abrite un bel herbier de Posidonies de 150 ha, des formations de coralligène et de nombreuses grottes semi-obscurtes dont 3 de grandes dimensions.

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Travaux temporaires réalisés sur le milieu marin avec une pompe de dragage embarquée sur ponton.

<input type="checkbox"/> < 100 m ²	<input checked="" type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha)
<input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ²	<input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : Distance entre zone de dragage et le bassin d'égouttage sur la plage de la Madrague de l'ordre de 200 m.

Emprises en phase chantier :

- Travaux de dragage = 5 000 m²
- Travaux de rechargement de plage = environ 2 500 m² (plage Les Lecques au Nord du port).

- Aménagement(s) connexe(s) : Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. *Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Non concerné.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue : 1,5 mois (3 500 m³ extrait)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

<input checked="" type="checkbox"/> < 1 mois	<input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans
<input type="checkbox"/> 1 mois à 1 an	<input type="checkbox"/> > 5 ans

- Période précise si connue : Février à mai (tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

<input checked="" type="checkbox"/> Printemps pour le rechargement	<input type="checkbox"/> Automne
<input type="checkbox"/> Eté	<input checked="" type="checkbox"/> Hiver pour le dragage
- Fréquence : <input type="checkbox"/> chaque année <input type="checkbox"/> chaque mois <input checked="" type="checkbox"/> autre : travaux ponctuels uniquement en fonction de l'ensablement de l'entrée du port	

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le rejet de la drague sera réceptionné dans un bassin d'égouttage dont l'objectif est de piéger le mélange d'eau et de sable refoulé par la pompe, maintenir les sables décantés et réduire la turbidité des eaux avant rejet en mer. Un suivi de la turbidité de l'eau sera réalisé et un barrage anti-MES sera installé à la sortie du rejet.

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> < 5 000 €	<input checked="" type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 €
<input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 €	<input type="checkbox"/> > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

X Rejets dans le milieu aquatique (rejet de l'engin de drague)

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences :

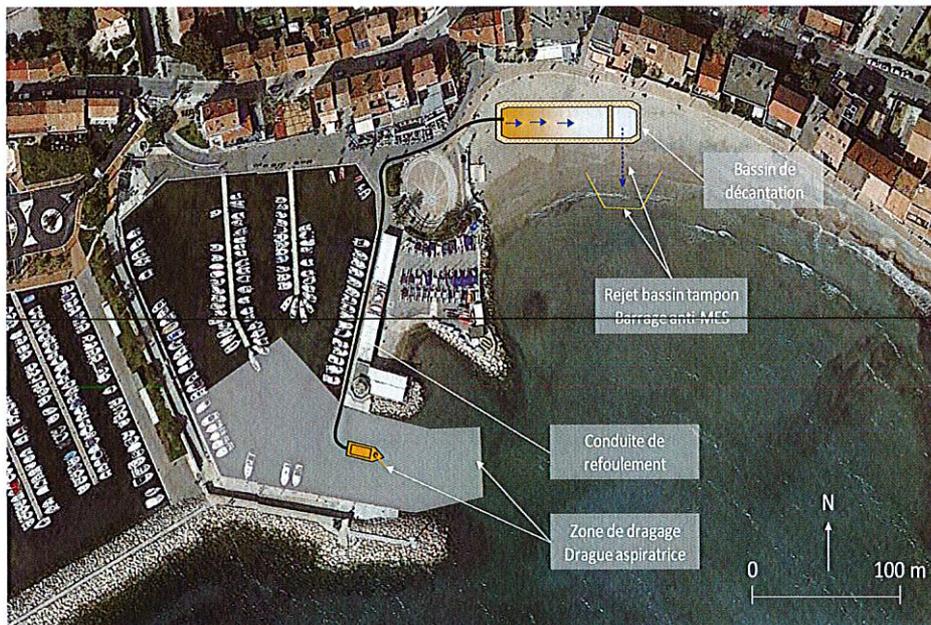


Figure 3 : Implantation et organisation des travaux de dragage

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :

X Autre : Activités balnéaires sur la plage Les Lecques. Toutefois, les travaux seront réalisés avant la période estivale pour réduire les nuisances générées.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

La base de données MEDTRIX qui recense la nature des fonds et les habitats marins sur le littoral a été consultée afin de mesurer l'éloignement des herbiers de phanérogame par rapport à la zone de dragage. Les premiers herbiers de Posidonie se situent à plus de 100 m au Sud-Ouest de l'entrée du port.

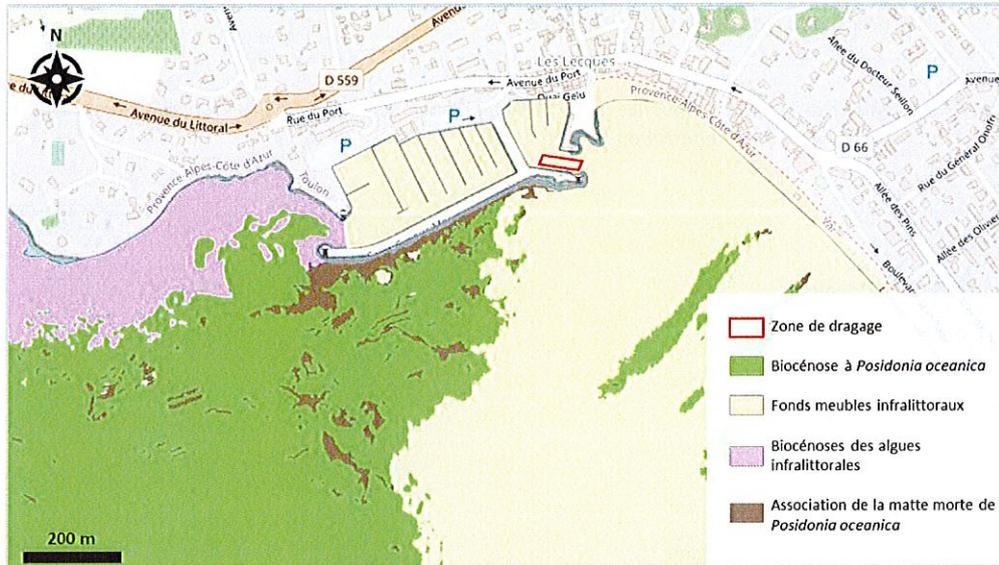


Figure 4 : Nature des fonds marins à proximité du Vieux Port des Lecques (Medtrix)

En complément, une reconnaissance des biocénoses marines a été réalisée à l'extérieur du port, le 16 avril 2021 par des plongeurs biologistes (EUROFINS Hydrobiologie).

La reconnaissance en plongée fait état de fonds sableux dans la zone. La limite supérieure de l'herbier de Posidonie (*Posidonia oceanica*, espèce protégée) est localisée à environ 130 m de l'entrée du port, confortant ainsi la cartographie précédente MEDTRIX.

Selon cette reconnaissance, l'herbier est globalement en « bon état » avec un recouvrement très fort et une densité de faisceaux en augmentation depuis 2019. De plus, aucun ensablement des rhizomes n'a été observé à la suite des précédents travaux de dragage. En revanche, des signes de régressions de la limite supérieure ont été observés sur la station 1, mais cette régression était déjà observable en 2019 avant même les travaux de dragage.

Contrairement aux observations réalisées en 2019, aucune Grande nacre (*Pinna nobilis*, espèce protégée) n'a été observée dans la zone d'étude.

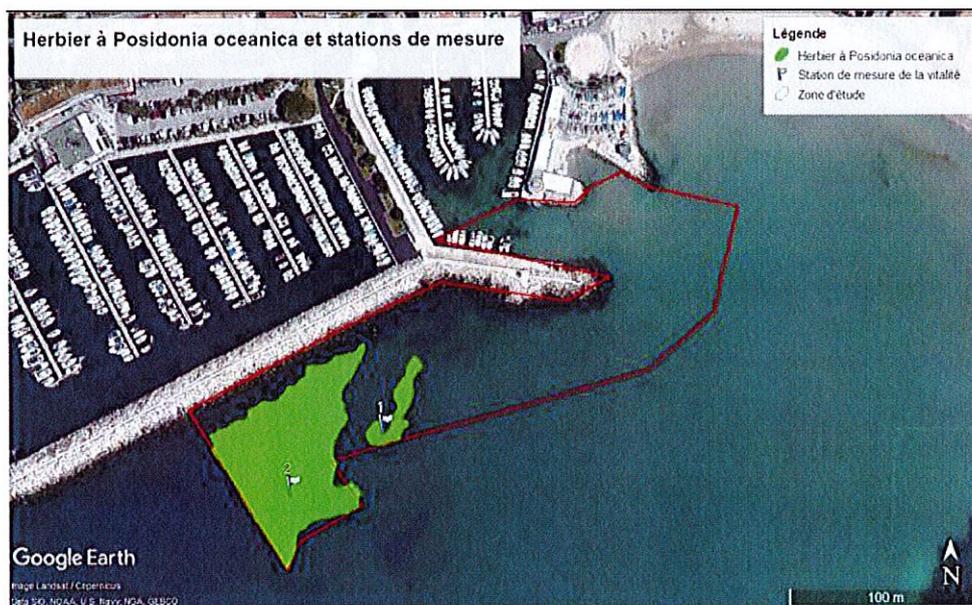


Figure 8 : Limite supérieure de l'herbier de Posidonie (EUROFINS Hydrobiologie, 2021)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts			
Milieus forestiers			
Milieus rocheux			
Zones humides			
Milieux littoraux et marins	Plages	X	Les sédiments extraits seront utilisés comme matériaux de rechargement sur les plages de la ville de Saint-Cyr-Sur-Mer.
	1120 - Herbiers de Posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	X	Une campagne de reconnaissance sous-marine a mis en évidence des d'herbiers de Posidonies éloignés de la zone de dragage. Aucun herbier n'a été identifié dans l'entrée du port (zone de dragage).
Autre type de milieu	Milieu portuaire	X	L'opération de dragage aura lieu dans la passe d'entrée et l'avant-port

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Tortue caouanne	X (potentielle)	Liste rouge mondiale de l'UICN : Vulnérable Etat de conservation en région marine méditerranéenne : défavorable mauvais
Mammifères marins	Grand dauphin commun	X (potentielle)	Liste rouge mondiale de l'UICN : Préoccupation mineure Liste rouge des mammifères marins de France métropolitaine : Quasi menacée Etat de conservation en région marine méditerranéenne : défavorable inadéquat

4 Mesures d'évitement et de suppression des incidences

Mesures d'évitement déjà réalisées en amont des travaux :

En amont de la campagne de dragage et de rechargement, les sables à draguer dans l'entrée du port ont fait l'objet d'un diagnostic sédimentaire pour vérifier l'absence de contamination physico-chimique. Ce dernier a mis en évidence une absence de contamination des sédiments (pas de dépassements des seuils N1/N2, Arrêté du 09/08/06).

Le diagnostic a également permis de mettre en évidence la présence de sédiments sableux ($200 < \phi < 2000\mu\text{m} = 83\%$). Les matériaux dragués proviennent de la même unité hydrosédimentaire que les plages à recharger (baie des Lecques).

Une reconnaissance sous-marine a été réalisée dans la zone des travaux en avril 2021 et a permis de confirmer l'absence d'espèces protégées dans la zone de dragage.

Mesures de réduction des incidences en phase travaux :

Le dragage sera réalisé à l'aide d'un engin d'extraction hydraulique. Son principe est basé sur la dilution des sables avec de l'eau qui permet au mélange d'être pompé. Par conséquent, d'un point de vue environnemental, le dragage hydraulique est privilégié car il ne génère qu'une faible remise en suspension des matériaux (dragage par aspiration).

Concernant le rejet de la drague, il sera réceptionné dans un bassin de décantation aménagé sur la plage au Nord du port. L'objectif du bassin est de piéger le mélange de sable et d'eau, maintenir et décanter les matériaux, réduire la turbidité des eaux littorales. Les eaux rejetées en mer s'évacueront par surverse. Le rejet du bassin sera également équipé d'un barrage anti-MES.

Un suivi de la qualité de l'eau sera réalisé autour de la drague et au niveau du rejet du bassin de décantation. Le suivi portera sur la charge en Matière En Suspension (MES) dans la colonne d'eau au travers de mesures régulières de la transparence de l'eau (disque de Secchi ou turbidimètre).

5 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

L'emprise de la zone à draguer est située dans le périmètre du site ZSC de la « baie de la Ciotat ». Aucun herbier de Posidonie n'a été identifié dans la zone de dragage lors de la reconnaissance sous-marine. De plus, la technique de dragage hydraulique utilisée ne génère qu'une faible remise en suspension des matériaux extraits (dragage par aspiration). Des mesures de réduction et de suppression des incidences seront également mises en place pour réduire la turbidité des eaux littorales (bassin de décantation, barrage anti-MES) et un suivi de la turbidité sera mis en place pour contrôler la qualité des eaux. Les travaux seront stoppés en cas d'anomalie.

Par conséquent, au regard des caractéristiques des travaux et des mesures prise pour réduire les incidences du projet, le dragage ne détruira pas ni ne détériora les habitats d'intérêts communautaires précités.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

L'incidence du projet concerne ici le dérangement des espèces d'intérêts communautaires du site de la Baie de la Ciotat (grand dauphin et tortue caouanne).

Le grand dauphin et la tortue caouanne peuvent être sensibles aux nuisances sonores générées lors du dragage. Il est important de signaler que la superficie des travaux ne représente qu'une très faible empreinte du site Natura 2000 et que le bruit généré par l'outil de dragage aura une incidence temporaire et mineure sur la faune marine par rapport à l'ensemble des activités nautiques dans la baie. De plus, ces espèces adopteront très probablement un comportement d'évitement à l'approche de la passe d'entrée. L'incidence du projet sur le grand dauphin et la tortue caouanne est considérée comme négligeable.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

En phase de dragage, l'augmentation des Matières En Suspension (MES) peut affecter temporairement la transparence de l'eau et le développement d'espèces photophiles (ex : l'herbier de Posidonie). La technique de dragage par aspiration ne génère qu'une faible remise en suspension des matériaux extraits. Le rejet de la drague transitera dans un bassin de décantation afin de réduire la turbidité des eaux rejetées. Un barrage anti-MES et un suivi de la qualité de l'eau seront également mis en place pour limiter et contrôler la formation d'un panache turbide.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

L'empreinte de la zone à draguer est située dans le périmètre de la ZSC « baie de la Ciotat ». Une campagne de reconnaissance sous-marine a permis de mettre en évidence l'absence d'espèces protégées dans la zone à draguer. Il est également important de rappeler que le dragage sera réalisé hydrauliquement et que cette technique ne génère qu'une faible turbidité de l'eau (dragage par aspiration). Des mesures de réduction et de suppression des incidences du projet seront également mises en place pour réduire la turbidité des eaux. Le rejet de drague sera réceptionné dans un bassin de décantation équipé d'un barrage anti-MES pour limiter la dispersion des MES. Des mesures de suivi du chantier seront mises en œuvre (suivi de la qualité des eaux dans la zone à draguer et à la sortie du bassin). Les opérations seront suspendues en cas d'anomalie (augmentation de la turbidité des eaux). Par conséquent, compte tenu de la faible ampleur des travaux et l'ensemble des mesures prises, le projet n'est pas de nature à avoir une incidence sur la ZSC « baie de la Ciotat ».

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Saint-Cyr-Sur-Mer

Signature :

Le (date) : 23/10/2021



